



## **Les délibérations du conseil municipal (11 juin 2018).**

Sous la présidence du maire André Ferret, 14 conseillers sont présents, 1 conseiller excusé et représenté.

L'ordre du jour comprenait de nombreux dossiers : les délibérations ont été adoptées à l'unanimité, M. le maire est mandaté pour effectuer les formalités administratives s'y rapportant.

### **Approbation des Comptes de Gestion 2017 (Commune, VVF et CCAS).**

Un compte de gestion retrace l'ensemble des recettes et des dépenses de l'année écoulée dressé par le Receveur Municipal. Ces trois comptes étudiés par la commission des finances ont été approuvés par le CM.

1

### **Approbation des Comptes Administratifs 2017 (Commune, VVF, CCAS).**

#### **- Commune.**

Ce compte laisse apparaître un excédent de 363 051,58 € en fonctionnement et un excédent de 97 238,43 € en investissement. L'excédent de fonctionnement est inscrit au budget primitif 2018.

#### **- VVF.**

Ce compte laisse apparaître un excédent de 36 084,28 € en fonctionnement et un déficit de 1700,17 € en investissement. L'excédent de fonctionnement étant affecté en recette d'investissement au budget primitif 2018.



## -CCAS .

Ce compte laisse apparaître un excédent en fonctionnement de 2 039,71€ . Cet excédent étant reporté au budget primitif 2018.

Ces trois comptes ont été approuvés par le CM.

M. le maire ne participant pas au vote.

## Subventions 2018 aux associations et autres organismes.

Après un large débat et sur les propositions de la commission portant l'étude de ce dossier, le conseil municipal a fixé les subventions 2018 :

ACCA : 300 € ; ADMR : 1000 € ; AGORA : 10 000 € ; Amicale des anciens pompiers : 300 € ; Amicale des Acacias : 800 € ; Amis école publique : 300 € ; Anciens combattants : 300 € ; APEL école privée : 800 € ; Association jeunes capito: 300 € ; Boule Amicale : 200 € (exceptionnel); Chapteuil Sports Nature : 900€+400 (exceptionnel) ; Chapteuil Loisirs (Aînés) : 300€+200€ (exceptionnel) ; Club de Viet Vo Dao : 360 € ; Comité d'animation : 5000 € + 2000 € (exceptionnel) ; Groupement Artisans et commerçants : 1500 € ; Groupe Cyclo : 300 €+ 100 € exceptionnel ; Ecurie Vellave : 400 €+100 € exceptionnel ; Familles Rurales : éveil musical : (20 € x7 = 140 €), gym enfants : 300 €+ ( 20x20€) = 700€ ; Foyer de ski de fond : club nordique : 1 120 € ; Hand : 4 000€ ; Judo : 640 € ; LACIM : 300 € ; Les Moustachus : 300€+300€ (exceptionnel) ; Mots en Sucs : 300€; Olympic : 5000 € + 2142 € + (400 € exceptionnel) +(500 € x 2) équipes en ligue; Poneys acrobates : 500 € ; Sauterelles et Libellules : 300 €+ (20x13= 260€) = 560€ ; Secours catholique : 600 € ; Sportix : 300 € ; Secours populaire : 50 € ; Comité de la résistance : 50 €.



### **Augmentation horaire : poste d'adjoint administratif de 28h à 35h hebdomadaires.**

Le CM donne son accord pour cette augmentation horaire qui prendra effet le 1<sup>er</sup> septembre 2018.

### **Création d'un poste saisonnier d'adjoint technique à temps complet.**

Le CM donne son accord pour le recrutement d'un agent contractuel face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour une période de 3 mois renouvelable une fois.

### **Création de 6 postes de maîtres nageurs et 3 régisseurs pour la saison estivale 2018 de la piscine.**

Pour le bon fonctionnement de la piscine pour cet été 2018 le recrutement de 6 maîtres-nageurs et 3 régisseurs à temps non complet est nécessaire.

Le CM donne son accord pour la période du 25 juin (ouverture pour les écoles) et à partir du 30 juin tout public, jusqu'au 2 septembre 2018 inclus.

### **Avis des domaines : acquisition d'un bâtiment commercial appartenant à M. et Mme Pessemesse.**

Les domaines ont donné leur avis sur la valeur vénale de ce bâtiment soit : 240 000€. Lors de la séance du 9 avril, le CM a décidé d'acquérir l'ensemble immobilier au prix de 230 000€.

### **Demandes d'acquisition de deux parties de la parcelle G675 bien de section au Betz.**

Ces deux parcelles jouxtent deux propriétés différentes et les



propriétaires souhaitent acquérir ces parcelles pour en faciliter l'accès.

Le CM donne son accord et autorise le maire à lancer la procédure administrative s'appliquant pour la vente d'un bien de section.

### **Demande d'acquisition d'une partie de la parcelle G679 au Betz.**

Les propriétaires souhaitent régulariser les limites entre leur propriété et la parcelle G 679.

Le CM donne son accord et autorise le maire à lancer la procédure administrative s'appliquant pour la vente d'un bien de section.

### **Adhésion à l'expérimentation de la Médiation Préalable Obligatoire.**

Le centre de Gestion souhaite se positionner en tant que « tiers de confiance » auprès des élus-employeurs et de leurs agents en cas de litiges.

Le CM décide d'adhérer à cette expérimentation de médiation préalable obligatoire mise en place par le décret du 16 février 2018.

### **Acquisition d'une remorque occasion travaux publics.**

Afin de compléter l'équipement du tracteur acheté au mois de mai, le CM donne son accord pour l'achat d'une remorque travaux publics d'occasion pour la somme de 12 000 € TTC.

### **Acquisition d'un panneau lumineux.**

Afin de diffuser plus largement les informations municipales, administratives et associatives, le CM donne son accord pour



l'acquisition d'un panneau lumineux. La société RESOLED a été retenue pour un devis s'élevant à la somme de 24 542,40€ TTC. Ce panneau sera installé au rond-point Avenue Jules Romains.

### **Convention de partenariat avec ACTIOM « Ma Commune Ma Santé ».**

Cette action de partenariat est une action sociale de la commune portée par le CCAS pour améliorer l'accès aux soins en conventionnant une Mutuelle Santé à des tarifs et conditions préférentiels. Ce dispositif s'adresse aux habitants de la commune et aux employés de la collectivité (même pour ceux qui résident à l'extérieur).

Le CM donne son accord pour lancer cette démarche portée par le CCAS.

Première réunion d'informations : le mardi 26 juin à 19h, salle de la mairie.

5

### **A noter :**

#### **Ouverture et tarifs piscine : 2018.**

Ouverture au public du samedi 30 juin au 2 septembre inclus, tous les jours de 11 h à 18 h 30.

Ouverture gratuite la première quinzaine (25 juin au 6 juillet) pour les enfants des écoles de la commune.

Carte 20 entrées adultes : 40 € ; carte 20 entrées enfants : 25€ ;  
carte 10 entrées adultes : 24 € ; carte 10 entrées enfants : 15 € ;  
entrée unité adulte : 3 €20 et entrée unité enfant : 2,50 €.

Tarifs inchangés depuis 2014.

Gratuité pour les – de 5 ans obligatoirement accompagnés jusqu'à l'âge de 7 ans.